



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 avril 2025

Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire		PRESENT	ABSENT		A donné procuration à		
			Excusé	Non excusé			
MULLER Daniel, maire		X					
ADJOINTS	SCHORUNG Eric	X				Conseillers élus	23
	RINCKE Véronique	X					
	KIRCHER Marie-Joséphine	X				Conseillers en fonction	23
	SCHMITT Serge	X					
	FIRTION Evelyne	X					
	MOURER Jonathan	X					
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BACH Anne-Laurence				X	SCHORUNG Eric	16
	BOTT Cédric				X	MOURER Jonathan	
	CAPDEVILLE Damien				X	SCHMITT Serge	
	GADLER Sandrine		X				
	GROSS Sylvie	X				QUORUM	12
	GROSSE Anne-Marie	X					
	HEYMES Muriel	X					
	HOELLINGER Isabelle				X	WURTZ Laurent	1
	HOUVER Sabrina	X					
	MEYER Gaston				X	MULLER Daniel	
	PERRIN Marina	X					
	SCHMITT Fabienne	X				Conseillers absents sans excuse	0
	SCHMITT Serge Bruno	X					
	SIATTE Jean-Marie	X					
	WURTZ Laurent	X				Conseillers ayant donné procuration	6
	ZAHM Marcel				X	RINCKE Véronique	

Désignation du secrétaire de séance : Mme BEYER Sylvie, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 31/03/2025

Ordre du Jour	
	APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE
1.	CCAS : ELECTION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CCAS
2.	COMPTABILITE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024
3.	IMPOTS : VOTE DES 3 TAXES POUR 2024
4.	BUDGET PRIMITIF 2025 ET FONGIBILITE DES CREDIT EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT
5.	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS – ECOLES – AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES



6.	ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE HAMBACH – CLUB DE SCRABBLE
7.	PERSONNEL : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES
8.	RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE : AVANT PROJET DEFINITIF – LANCEMENT DES MARCHES – DEMANDE DE SUBVENTION
9.	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER - information
10.	DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. WISLER Julien est venu présenter l'association APE Les Lous'Tik. Il en a profité pour rappeler que tous les enfants (que les parents aient cotisé ou non) bénéficient des actions de l'association sans distinction.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2025.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 1 – DCM 2025/10

CCAS : ELECTION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CCAS

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du conseil municipal n° 2025/03 du 03 mars 2025 fixe à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

- FIRTION Evelyne
- HOVER Sabrina
- PERRIN Marina
- WURTZ Laurent
- SIATTE Jean-Marie

Lors du vote :

Secrétaire : BEYER Sylvie

Assesseurs : SCHORUNG Eric – KIRCHER Marie-Joséphine

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 22
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- bulletins blancs à déduire : 0
- bulletins nuls à déduire : 1
- nombre de suffrages exprimés : 21
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : 5,25

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- FIRTION Evelyne
- HOVER Sabrina
- PERRIN Marina
- WURTZ Laurent

M. le Maire complète la composition du Conseil d'administration par les noms des membres extérieurs au Conseil Municipal :

- M. KIRCHER André, Vice-président de la Conférence Saint Vincent de Paul
- M. SCHNEIDER Daniel, Président du conseil de gestion de ROTH
- M. BECKER Louis, Président de l'UNIAT
- Mme GROSS Hortense, Présidente de NPPR

M. WURTZ remercie le Conseil d'avoir accédé à sa demande d'une place sur la liste.

M. le Maire exprime sa gratitude aux membres du Conseil Municipal qui ont fait acte de candidature et à celui qui a renoncé à sa place en faveur de M. WURTZ.

Point 2 – DCM 2025/11

COMPTABILITE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 :



Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	Résultat CA 2023	Virement de la SF à la SI	Résultat Exercice 2024	Total résultat	Restes à réaliser 2024 (RAR)	Soldes RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	- 823 998,39		130 504,17	- 693 494,22	$\frac{2\,214\,984,20}{761\,665,59}$	- 1 453 318,61	- 2 146 812,83
Fonctionnement	645 136,93		1 713 712,40	2 358 849,33			2 358 849,33

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	2 358 849,33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 146 812,83 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	212 036,50 €
Total affecté au c/ 1068 :	2 146 812,83 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Point 3 – DCM 2025/12

IMPOTS : VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2025

Sur proposition de la commission des finances, et présentation par Mr SCHORUNG Eric, 1^{er} Adjoint

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, fixe les taux suivants :



TAUX pour l'année 2025			
Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	13 019 000 €	26,12	3 400 563 €
Taxe foncière non bâti	70 300 €	44,37	31 192 €
Taxe d'habitation	61 200 €	12,16	7 442 €
TOTAL			3 439 197 €

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ressources fiscales prévisionnelles pour 2025 (extrait de l'état 1259) édité par le Ministère de l'action et des comptes publics

Produit attendu des taxes votées	Allocations compensatrices	Taxes sur les pylônes	FNGIR	Contribution coefficient correcteur	Montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale
3 439 197	2 489 607	16 174	2 000	-2 457 960	3 489 018

M. le Maire signale que l'avis du SGC de Sarreguemines a été sollicité concernant une baisse des taux des taxes et que ce dernier a déconseillé de pratiquer cette baisse, car les recettes de la Commune seraient impactées et les contribuables ne le remarqueraient pas, étant donné que les autres organismes continuent à augmenter leur taux.

Point 4 – DCM 2025/13

COMPTABILITE M 57: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

1 – Approbation du budget

Le Conseil Municipal,
sur proposition de la commission des finances, et présentation par Mr SCHORUNG Eric, 1^{er} Adjoint

**VOTE à l'unanimité,**

le budget primitif M 57 – Année 2025 – qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'investissement	6 629 630,00 €
Recettes d'investissement	6 629 630,00 €
Dépenses de fonctionnement	4 349 768,00 €
Recettes de fonctionnement	4 349 768,00 €

2 - Fongibilité des crédits en Fonctionnement et en Investissement année 2024

Monsieur le Maire expose que suite au basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Point 5 – DCM 2025/14

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS –
ECOLES – AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES****1 - SUBVENTIONS versées ANNUELLEMENT**

FC Hambach	3 600
Football Section vétérans	250



US ROTH	950
Club de basket	3 000
Club de pétanque- la Boule Hambachoise	935
Tennis club de Hambach-Roth	1 870
Fitness yoga club de Hambach	250
Club de gym de Roth	250
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 800
C Ten'Dance	2 300
A Tout Danse	250
Chorale "Vocal Avenue"	250
Chorale "Le Chœur Allegria"	250
Club de scrabble	250
CLAR (Club de loisirs & de l'amitié)	250
Arboriculteurs de Hambach	250
Arboriculteurs de Roth	250
Aviculteurs	250
Amicale Voitures anciennes	250
Société de secours minière	250
UNIAT	250
Anciens combattants	250
Chorale de Hambach	250
Chorale de Roth	250
Club informatique	250
Association Généalogique	250
Bibliothèque municipale	2 300
NPPR	250
Association OFETE	250
APE Les Lous'tik	250
Association « Jardin partagé »	250
Amicale des secrétaires de mairie	100
Musique de Sarreguemines 600 € par prestation 8 mai - 14 juillet et 11 novembre	1 800

CREDIT PAR CLASSE DE 235€ Soit (situation au 1 ^{er} janvier 2025)	
pour l'Ecole primaire de Roth (2 classes) dont 1 de maternelle	470
pour l'Ecole maternelle de Hambach (2 classes)	470
pour l'Ecole primaire de Hambach (5 classes)	1 175
DOTATION par ELEVES	47



2 - AUTRES SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES

Enfant participant à un centre aéré (uniquement pour les enfants inscrits au centre de Hambach ou au cas où le centre de Hambach est complet) ou participant à une colonie de vacances jusqu'à 11 ans révolus	25 €/ semaine 5 €/ jour
Subvention unique et forfaitaire pour les enfants scolarisés en dehors de la commune, participant à une classe verte, de mer, de découverte ou autre séjour scolaire. (versée sur demande et justificatif)	2 jours : 20 3 jours : 30 4 jours : 40 5 jours et plus : 50
Cadeau de naissance par enfant	50
Enfant et jeune adulte handicapé	200

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, (les édiles faisant partie de l'une ou l'autre association n'ont pas participé au vote)

Approuve ces propositions.

Point 6 – DCM 2025/15

DEMANDES DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS

Mme FIRTION, Adjointe

* présente les demandes de subvention exceptionnelle reçues par

- La bibliothèque municipale pour l'achat d'un ordinateur et des étagères pour un montant de 563,95 €
- Le club de scrabble pour l'achat d'un ordinateur et accessoires divers un montant de 439,97 €

Après explications et discussions, le Conseil municipal, décide à **l'unanimité**, d'accorder une subvention :

- de 226 € à la bibliothèque municipale
- de 176 € au club de scrabble

représentant 40 % du montant de leurs achats.



Point 7 – DCM 2025/16

PERSONNEL : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu du fait que certains agents remplissent les conditions pour un avancement de grade, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C ;

La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C ;

ET

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 08 avril 2025 ;

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 08 avril 2025.

Après explications et discussions, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

Approuve ces créations et suppressions de postes.

Point 8 – DCM 2025/17

RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE : AVANT PROJET DEFINITIF – LANCEMENT DES MARCHES – DEMANDE DE SUBVENTION

Au vu du coût de fonctionnement important induit par le gymnase, il a été envisagé d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de ce dernier. Afin de lancer le marché dans les meilleurs délais, M. SCHMITT soumet l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel suivant (en € HT) aux membres du conseil municipal.



Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT en €	Financier	Taux	Montant EN €
MOE	110 550,00			
Frais annexes : Mission de coordination sécurité	17 582,50	Fonds Vert	21 %	264 918,00
Travaux de rénovation énergétique	1 105 500,00			
		Reste à charge de la collectivité :	79 %	968 714,50
TOTAL	1 233 632,50	TOTAL	100%	1 233 632,50

D'autres subventions concernant ce projet sont susceptibles d'être obtenues.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter toutes les subventions et dispositifs existants (FEDER, CASC...)
- Autorise le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention
- Charge le Maire de lancer les marchés.

Mme HOELLINGER, ne pouvant être présente au conseil avait envoyé un mail dans lequel elle déplorait que le projet de rénovation du gymnase (plus que sommaire) ait été envoyé le vendredi pour lundi. Un tel projet aurait mérité d'être au moins vu au préalable en commission avec une analyse thermique. Les choix techniques auraient aussi pu être soumis et choisis de manière concertée.

M. le Maire explique que ce projet bénéficie d'une subvention Fonds vert qui nécessite que les travaux aient démarré avant le 23 octobre 2025. Afin de tenir ces délais (sachant que la prochaine réunion du Conseil Municipal ne sera pas immédiate), et puisque la constitution de la demande de subvention auprès du FEDER exige qu'une délibération soit prise, ce point a été rajouté en urgence car ces informations ne nous sont parvenues que tardivement.

De plus, M. le Maire rappelle qu'à ce stade, aucune décision quant aux choix techniques ou au choix d'entreprises n'a été prise et qu'une commission sera de toute façon réunie afin de discuter du projet.

Point 9 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information

	VENDEURS	ACHETEURS
VENTES MAISONS/ APPARTEMENTS		
112 rue Nationale	HUTH Alexandre et Benoit	SCHORP Nicolas GOTTWALLES Chloé
45B rue Principale	GROSS Eric	MUNIER Annette BECKER Marion
19 rue Principale	BOINET Anthony	BECKER Michel et Sabrina

Point 10 - DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant la sécurisation du réseau d'eau potable entre Sarralbe et l'Europôle 2 déposé par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences est possible en mairie et sur le site internet de la commune.

Ce dossier est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle durant une période d'au moins 6 mois.

Une parution à ce sujet aura aussi lieu sur la page facebook de la commune à compter du 08 avril 2025.

M. le Maire rappelle en outre que la rue du Stade sera barrée la semaine 16, pour des travaux afin de créer un bassin de rétention.

M. le Maire en appelle aux bonnes volontés afin de participer à l'opération de nettoyage de printemps de la commune qui aura lieu le samedi 12 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Liste des délibérations	
DCM 2025/10	CCAS : ELECTION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CCAS
DCM 2025/11	COMPTABILITE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024
DCM 2025/12	IMPOTS : VOTE DES 3 TAXES POUR 2024
DCM 2025/13	BUDGET PRIMITIF 2025 ET FONGIBILITE DES CREDIT EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT



DCM 2025/14	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS – ECOLES – AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES
DCM 2025/15	ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE HAMBACH – CLUB DE SCRABBLE
DCM 2025/16	PERSONNEL : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES
DCM 2025/17	RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE : AVANT PROJET DEFINITIF – LANCEMENT DES MARCHES – DEMANDE DE SUBVENTION

Signatures

Mr le Maire,

Daniel MULLER

La secrétaire

Sylvie BEYER



SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 03/03/2025

Date de la convocation : 25/02/2025

Nom	Prénom	Fonction	Procuration à	Présent	Absent avec excuse	Absent sans excuse	Procuration	Signature
MULLER	Daniel	Maire		x				
SCHORUNG	Eric	1er Adjoint		x				
RINCKE	Véronique	2ème Adjointe		x				
KIRCHER	Marie-Joséphine	3ème Adjointe		x				
SCHMITT	Serge	4ème Adjoint		x				
FIRTION	Evelyne	5ème Adjointe		x				
MOURER	Jonathan	6ème adjoint		x				
BACH	Anne-Laurence	Conseillère	SCHORUNG Eric				x	XXXXXXXXXXXX
BOTT	Cédric	Conseiller	MOURER Jonathan				x	XXXXXXXXXXXX
CAPDEVILLE	Damien	Conseiller	SCHMITT Serge				x	XXXXXXXXXXXX
GADLER	Sandrine	Conseillère			x			XXXXXXXXXXXX
GROSS	Sylvie	Conseillère		x				
GROSSE	Anne-Marie	Conseillère		x				
HEYMES	Muriel	Conseillère		x				
HOELLINGER	Isabelle	Conseillère	WURTZ Laurent				x	XXXXXXXXXXXX
HOUVER	Sabrina	Conseillère		x				
MEYER	Gaston	Conseiller	MULLER Daniel				x	XXXXXXXXXX
PERRIN	Marina	Conseillère		x				
SCHMITT	Fabienne	Conseillère		x				
SCHMITT	Serge Bruno	Conseiller		x				
SIATTE	Jean-Marie	Conseiller		x				
WURTZ	Laurent	Conseiller		x				
ZAHM	Marcel	Conseiller	RINCKE Véronique				x	XXXXXXXXXXXX
				16	1	0	6	